

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENO
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

ASSOCIATION SAINT YVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

ASSOCIATION SAINT-YVES

Association Loi 1901
3 place André Leroy
49100 ANGERS

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faïdherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

À l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAINT YVES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association constitue des dépréciations des créances usagers selon les modalités décrites dans la note 3.4 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association décrite dans la note « Créances et dettes » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 31 janvier 2023

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes

David RENOU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social



Samuel LE MELLAY
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social



ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	2 679 737	1 866 642	813 095	230 933
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	462 656	402 506	60 150	60 150
Immobilisations incorporelles en cours	462 463		462 463	215 110
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	778 487		778 487	1 700
Constructions	21 119 706	5 342 748	15 776 957	11 561 420
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 386 568	1 041 493	345 075	386 622
Autres immobilisations corporelles	8 223 282	6 813 408	1 409 873	1 448 760
Immobilisations corporelles en cours	468 024		468 024	1 071 152
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	304 086		304 086	304 086
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 057 267		1 057 267	982 329
Autres	28 645		28 645	28 045
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE	36 970 921	15 466 798	21 504 123	16 290 307
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	81 684		81 684	90 829
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 649 582	236 657	19 412 925	15 974 601
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	2 302 739		2 302 739	5 358 415
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 361 521		9 361 521	4 790 647
Charges constatées d'avance	208 041		208 041	235 463
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	31 603 567	236 657	31 366 910	26 449 954
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	68 574 488	15 703 454	52 871 033	42 740 262

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
. Fonds propres statutaires	846 570	846 570
. Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
<i>Réserves</i>		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau	1 011 047	423 699
Excédent ou déficit de l'exercice	724 398	587 349
Situation nette (sous total)	2 582 016	1 857 618
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	5 351 043	4 236 464
Provisions réglementées	383 797	383 797
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	8 316 856	6 477 879
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	790 828	563 947
TOTAL (II) - FONDS REPORTES ET DEDIES	790 828	563 947
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 063 718	4 942 270
TOTAL (III) - PROVISIONS	5 063 718	4 942 270
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 591 268	4 135 846
Emprunts et dettes financières diverses	75 107	67 758
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 765 938	1 809 881
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 765 157	2 450 222
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		43 234
Autres dettes	4 141 038	2 283 348
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	18 361 124	19 965 876
TOTAL (IV) - DETTES	38 699 632	30 756 165
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	52 871 033	42 740 262
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	18 514	9 361	9 153	97,78
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	33 687 544	30 565 912	3 121 632	10,21
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	7 926 221	7 428 998	497 223	6,69
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	271 015	231 247	39 768	17,20
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	1 060 005	551 077	508 928	92,35
Utilisations des fonds dédiés		8 908	- 8 908	-100
Autres produits	1 422 843	1 035 402	387 441	37,42
Total des produits d'exploitation (I)	44 386 142	39 830 905	4 555 237	11,44
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	18 400	11 746	6 654	56,65
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	10 904 330	8 485 892	2 418 438	28,50
Aides financières	1 113 818	815 123	298 695	36,64
Impôts, taxes et versements assimilés	647 186	239 962	407 224	169,70
Salaires et traitements	18 512 375	17 966 707	545 668	3,04
Charges sociales	7 256 498	6 937 836	318 662	4,59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 488 259	1 847 481	640 778	34,68
Dotations aux provisions	121 447	542 000	- 420 553	-77,59
Reports en fonds dédiés	226 881	181 316	45 565	25,13
Autres charges	2 581 672	2 105 466	476 206	22,62
Total des charges d'exploitation (II)	43 870 865	39 133 529	4 737 336	12,11
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	515 277	697 375	- 182 098	-26,11
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	6 387	14 089	- 7 702	-54,67
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change		265	- 265	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	6 387	14 354	- 7 967	-55,50
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	172 686	83 120	89 566	107,76
Différences négatives de change	110		110	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	172 796	83 120	89 676	107,89
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-166 410	-68 767	- 97 643	141,99
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	348 867	628 608	- 279 741	-44,50

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	12 075	109 531	- 97 456	-88,98
Sur opérations en capital	436 211	357 153	79 058	22,14
Reprises sur provisions et transferts de charges	84 273	37	84 236	N/S
Total des produits exceptionnels (V)	532 559	466 720	65 839	14,11
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	156 389	101 655	54 734	53,84
Sur opérations en capital		403 851	- 403 851	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	156 389	505 505	- 349 116	-69,06
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	376 170	-38 785	414 955	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	639	2 475	- 1 836	-74,18
Total des produits (I + III + IV)	44 925 088	40 311 979	4 613 109	11,44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	44 200 689	39 724 630	4 476 059	11,27
EXCEDENT OU DEFICIT	724 398	587 349	137 049	23,33
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe des comptes annuels

ASSOCIATION SAINT-YVES
3, place André Leroy
49008 ANGERS CEDEX 01
N° SIRET : 786 116 681 00010

NOTE 1 - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Note 1.1 - Informations générales

L'U.C.O. - FACULTES LIBRES DE L'OUEST - ASSOCIATION SAINT-YVES a pour objet de soutenir et développer, par tous les moyens légaux, l'enseignement supérieur libre, tel qu'il existe présentement.

L'U.C.O. - FACULTES LIBRES DE L'OUEST - ASSOCIATION SAINT-YVES est un établissement universitaire privé qui développe, propose et dispense des formations courtes ou longues, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance) sur les campus d'ANGERS et de NANTES et exceptionnellement sur d'autres lieux.

L'Association regroupe plus de 400 salariés permanents et les moyens mis en œuvre comprennent en outre :

- Les immeubles nécessaires au but recherché par l'Association,
- Les sommes versées pour le paiement des frais de scolarité,
- Les subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics,
- Les capitaux provenant des libéralités,
- Les autres produits des ventes, adhésions et rétributions perçues pour service rendu.

Note 1.2 - Réglementation comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

L'exercice social clos le 31 août 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 août 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 52 871 033,15 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 724 398,31 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 14 décembre 2022 par le Conseil d'Administration.

Note 1.3 - Faits caractéristiques de l'exercice**Campus sur la région nantaise**

Un campus à REZE a été acquis le 16 septembre 2021 pour un total de 5 179 K€. La répartition entre le terrain et le bâtiment est la suivante :

- Terrain : 15 % de la valeur, soit 777 K€,
- Bâtiment : 85 % de la valeur, soit 4 402 K€.

La construction d'un bâtiment D à REZE a été abandonnée le 8 novembre 2022 dans sa forme initiale au profit d'un autre projet appelé bâtiment E. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration le 14 décembre 2022. Les honoraires liés directement à ce projet initial s'élevant à 588 K€ ont été reclassés en charges.

@cademia

L'U.C.O. a démarré un projet de refonte de son système d'information avec pour objectif de mettre à disposition des étudiants et des salariés un nouvel ERP couvrant l'ensemble des processus opérationnels de l'U.C.O. de l'inscription à la diplomation des étudiants.

Plusieurs modules ont été activés au cours de l'exercice pour 381 K€. Le contrat de licence est comptabilisé en immobilisations pour 315,8 K€, son coût d'acquisition étant de 572 K€ et une partie étant refacturée aux autres campus pour 256,2 K€.

Note 1.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

NOTE 2 - Principes, règles et méthodes comptables**Note 2.1 - Référentiel appliqué**

L'ASSOCIATION SAINT-YVES, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncées par le Comité et la Réglementation Comptable.

Note 2.2 - Principes comptables appliqués

Image fidèle
Comparabilité
Continuité d'activité
Régularité
Sincérité
Prudence
Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

NOTE 3 - Notes sur le bilan

Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenues) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

L'approche par composants introduite par les règlements CRC n° 2002-10 et CRC 2003-07 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2005 a conduit à une décomposition des immobilisations. Les éléments constitutifs (composants) d'un actif ayant des utilisations différentes ont été comptabilisés séparément et ont fait l'objet d'un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments.

Note 3.2 - Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations ou selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Logiciels	1 à 10 ans
Constructions	3 à 70 ans
Installations et agencements divers	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	1 à 10 ans
Matériel	2 à 10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Note 3.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires, et le montant des augmentations de capital.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis le 23 décembre 2008, l'ASSOCIATION SAINT-YVES détient une participation de 44,06 % dans le capital de la S.C.I. 44 RUE DE BRISSAC.

Note 3.4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Note 3.5 - Fonds propres

Ils comprennent :

Fonds sans droit de reprise

Le fonds propre statutaire inscrit au passif du bilan représente 846 570 € :

- Fonds statutaires	1 238 €uros,
- Libéralités	847 808 €uros.

Plus-values réinvesties

Les plus-values réinvesties au passif du bilan s'élèvent à 383 797 €uros.

Reports à nouveau

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'association au 31 août 2022 et représentent un solde créditeur de 1 011 047 €uros.

Subventions d'investissement

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par :

- Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire	642 772 €uros,
- Le Conseil Général des Pays de la Loire	3 139 194 €uros,
- La Mairie d'ANGERS	1 569 076 €uros.

En contrepartie des amortissements des matériels financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

L'ensemble de ces éléments se trouvent résumés dans le tableau ci-dessous :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	846 570	0	0	0	0	0	0	846 570
Fonds propres avec droit de reprise								0
Ecart de réévaluation								0
Réserves	0							0
Report à nouveau	423 699	587 349	192 852					1 011 048
Excédent ou déficit de l'exercice	587 349	-587 349	-192 852	724 398	525	0	0	724 398
Situation nette	1 857 618	0	0	724 398	525	0	0	2 582 016
Dotations consommables								0
Subventions d'investissement	4 236 465			1 550 789		436 211		5 351 043
Provisions réglementées	383 797			0		0		383 797
TOTAL	6 477 880	0	0	2 275 187	525	436 211	0	8 316 856

Note 3.6 - Fonds dédiés

L'Association a reçu, au cours de l'année 2022 comme en 2021, 2020 et 2019, des subventions du C.R.O.U.S. de NANTES PAYS DE LA LOIRE afin de financer un programme visant à "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation de la santé réalisées à leur intention". Cette opération a commencé en 2019 et se poursuivra en 2023.

Description de la subvention	A - Fonds à engager en début d'exercice	B - Utilisation en cours d'exercice	C - Engagement à réaliser sur les ressources affectées	D = A - B + C Fonds restants à engager en fin d'exercice
C.V.E.C.	563 947	0	226 881	790 828
TOTAL	563 947	0	226 881	790 828

Note 3.7 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

NOTE 4 - Autres informations**Note 4.1 - Engagements de retraite**

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 4 988 327 €uros selon la méthode prospective. Ils sont entièrement comptabilisés au passif de l'Association.

	Engagements 31/08/2022	Provisionnés au 31/08/2021	Dotation/reprise 31/08/2022	Reste à provisionner
PAT-AES	1 630 629	1 476 836	153 793	0
ENS	3 357 698	3 390 043	-32 345	0
Total	4 988 327	4 866 879	121 447	0

L'engagement calculé tient compte des paramètres suivants :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié : la carrière de chacun est présumée achevée à l'âge de départ à la retraite à 64 ans. La provision est calculée avec charges sociales. L'anticipation du départ à la retraite par un salarié bénéficiant d'une pension de vieillesse à taux plein, avant 64 ans, n'a pas été calculée. Si le départ devait être à l'initiative de l'employeur, les indemnités seraient soumises à une contribution spécifique de 50 %.
- Convention Collective : Convention Collective Nationale des Universités et Instituts Catholiques de France.
- Turnover spécifique à l'entité :
 - * 0 % tranche d'âge 20-30 ans,
 - * 2 % tranche d'âge 30-40 ans,
 - * 1 % tranche d'âge 40-50 ans,
 - * 1 % tranche d'âge 50-60 ans,
 - * 0 % tranche d'âge supérieur à 60 ans.
- Table de mortalité retenue : TD 2011-2013.
- Taux d'actualisation financière : 1,24 % (moyenne des taux IBoxx au 31 août des 5 dernières années).
- Taux de revalorisation des salaires : 0,87 % PAT et 0,66 % ENS.

Note 4.2 - Informations relatives aux rémunérations

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €uros, et recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 €uros, doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations ainsi que les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Cette disposition est applicable à l'Association.

ASSOCIATION SAINT-YVES**Exercice clos le 31 août 2022**

Au cours de l'exercice 2022, le montant des rémunérations concernées par ce texte et versées par l'ASSOCIATION SAINT-YVES s'élève à :

	31 août 2022	31 août 2021
Rémunération globale	228 631 €uros	181 128 €uros
Avantages en nature	Néant	Néant

Note 4.3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2022, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 15 811 €uros.

Note 4.4 - Situation fiscale

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a créé un secteur distinct d'activité assujetti aux impôts commerciaux depuis le 1^{er} septembre 1999.

Ce secteur regroupe les activités de location, de vente et les prestations de formation continue de l'Association.

Le résultat de celui-ci, au 31 août 2022, est une perte de 52 117 €uros.

Note 4.5 - Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT MUTUEL, dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 156 646 €uros, est garanti par une caution donnée par l'Association Immobilière de l'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O., dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 233 174 €uros, est garanti par une hypothèque sur le Palais.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O., dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 215 265 €uros, est garanti par nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.C., dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 906 273 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'Association Immobilière de l'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement de la rénovation Bazin, dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 1 069 251 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'Association Immobilière de l'U.C.O.

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement des équipements du campus LAB, dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 53 941 €uros, est garanti par nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement de l'acquisition du Campus Les Naudières, dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 1 441 817 €uros, est garanti par une hypothèque légale spéciale.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O. pour le financement de la rénovation Bazin, dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 1 112 443 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'Association Immobilière de l'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O. pour le financement de travaux sur les sites d'ANGERS et de NANTES, dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 556 943 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'Association Immobilière de l'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O. pour le financement de l'acquisition du Campus Les Naudières, dont le capital restant dû au 31 août 2022 s'élève à 3 844 846 €uros, est garanti, d'une part, par une hypothèque portant sur l'ensemble immobilier de l'U.C.O. à hauteur de 321 419 €uros et, d'autre part, par une inscription en privilège portant sur l'ensemble immobilier Les Naudières à hauteur de 3 678 581 €uros.

Note 4.6 - Subventions

Les subventions d'investissement sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Depuis la première application du règlement 2018-06, les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'Association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produits à la date d'octroi de la subvention.

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a choisi de reprendre dans le résultat, au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						0
Subventions d'exploitation	169 057	7 343 561	24 400	0	173 813	7 710 831
Subventions d'équilibre						0
Subventions d'investissement						0
TOTAL	169 057	7 343 561	24 400	0	173 813	7 710 831

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

Note 4.7 - Ventilation des ressources

En €uros	31 août 2022	31 août 2021
Scolarités perçues par les facultés	31 817 901	29 037 549
Master enseignement et autres prestations	1 619 217	1 333 347
Frais d'inscription	107 240	144 877
Ventes de fournitures liées à l'enseignement	18 514	9 361
Frais refacturés	143 187	50 139
Ventes de livres		
Subventions d'exploitation	7 926 221	7 428 998
Ressources	41 632 280	38 004 271

SORES SAS - Commissaire aux comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 5 - Notes complémentaires sur le bilan actif

Note 5.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 608 879	2 404 218	1 408 240	3 604 856
Immobilisations corporelles	25 582 164	7 929 106	1 535 203	31 976 067
Immobilisations financières	1 314 460	75 538		1 389 998
TOTAL	29 505 503	10 408 862	2 943 443	36 970 921

Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 102 686	166 461		2 269 148
Immobilisations corporelles	11 112 509	2 085 141		13 197 650
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	13 215 196	2 251 602		15 466 798

Le fonds documentaire de l'IFRADE a été déprécié.

L'activité IDCE a été poursuivie à la suite de la fusion, d'où son maintien à l'actif pour son montant d'apport.

Note 5.2 - Provisions pour dépréciations

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	254 212	236 657	254 212	236 657
Comptes financiers				
TOTAL	254 212	236 657	254 212	236 657

Note 5.3 - Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 085 911	74 072	1 011 839
Actif circulant et charges constatées d'avance	22 160 362	22 160 362	
Fournisseurs - Avances et acomptes	81 684	81 684	
TOTAL	23 327 957	22 316 118	1 011 839

ASSOCIATION SAINT-YVES**Exercice clos le 31 août 2022****Note 5.4 - Produits à recevoir par poste du bilan**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 010 975
Autres créances	325 242
Disponibilités	
TOTAL	3 336 217

Note 5.5 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SORES SAS - Commissaire aux comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan passif

Note 6.1 - Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	383 797			383 797
Provisions pour risques et charges	4 942 270	121 447		5 063 718
Dépréciations				
TOTAL	5 326 068	121 447		5 447 514

Note 6.2 - Emprunts

Etat des emprunts	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 132 120	7 215 000	761 441	10 585 679
TOTAL	4 132 120	7 215 000	761 441	10 585 679

Note 6.3 - Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 591 268	913 886	3 438 423	6 238 959
Dettes financières diverses	75 107	7 293		67 814
Fournisseurs	2 765 938	2 765 938		
Dettes fiscales et sociales	2 765 157	2 765 157		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 141 038	4 141 038		
Produits constatés d'avance	18 361 124	18 361 124		
TOTAL	38 699 632	28 954 436	3 438 423	6 306 773

Note 6.4 - Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes - établissements de crédit	11 592
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	669 728
Dettes fiscales et sociales	1 561 375
Autres dettes	1 219 070
TOTAL	3 461 765

Note 6.5 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 7 - Autres informations complémentaires diverses

Note 7.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	N	N-1
Personnel administratif	206	194
Enseignants	228	228
TOTAL	434	422

Note 7.2 - Legs

Les legs acceptés par l'ASSOCIATION SAINT-YVES s'élèvent à 847 807,70 Euros au 31 août 2022.

Note 7.3 - Résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	Montant
Charges sur exercices antérieurs	156 389
Autres charges exceptionnelles	
TOTAL	156 389

Produits exceptionnels	Montant
Reprises des subventions d'investissement	436 211
Produits sur exercices antérieurs	12 075
Autres produits exceptionnels	
TOTAL	448 286

Note 7.4 - Transferts de charges

Transferts de charges	Montant
Produits à recevoir - Sinistres	34 528
Factures à établir - @cademia	586 160
Réduction de charges Fillon - Personnel administratif	268 352
Réduction de charges Fillon - Enseignants	1 026
TOTAL	890 066

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 8 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Note 8.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients - Produits non facturés	3 010 975
TOTAL	3 010 975

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs - Avoirs non parvenus	480
Produits à recevoir	324 762
TOTAL	325 242

Note 8.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	208 041
TOTAL	208 041

Note 8.3 - Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Intérêts courus	7 293
Intérêts courus à payer	4 299
TOTAL	11 592

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	669 728
TOTAL	669 718

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision - Congés payés	721 231
Provision CET	342 968
Personnel - Charges à payer	79 161
Charges sur congés payés	248 866
Provision - Charges sur CET	137 671
CAP - Organismes sociaux	31 393
Etat - Charges à payer	85
TOTAL	1 561 375

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

Autres dettes	Montant
Charges à payer	107 992
Clients - Avoirs à établir	1 111 078
TOTAL	1 219 070

Note 8.4 - Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	186 209
Scolarité facturée d'avance	15 278 101
Subventions exercice suivant	2 896 814
TOTAL	18 361 124

SORES SAS - Commissaire aux comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 9 - Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par l'entité	Cautions et avals donnés par l'entité	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'entité dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
<i>- Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</i>										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
S.C.I. 44 RUE DE BRISSAC	690 151	55 314	44,06%	304 076	304 076			12 402	6 364	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

NOTE 10 - Compte de résultat par origine et par destination

ASSOCIATION SAINT YVES - C R O D				
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (LOI N°91-772 DU 7 AOUT 1991)				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	615 795	615 795	787 829	787 829
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	615 795	615 795	787 829	787 829
- Dons manuels	615 795	615 795	787 829	787 829
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	36 057 084		31 782 788	
2.1 Cotisations avec contrepartie	33 856 497		30 641 232	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	215 590		195 712	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 984 997		945 845	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 146 842		7 587 415	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	132 765		215 178	
5- UTILISATIONS DES FONDS DEBES ANTERIEURS	0		0	
TOTAL	44 952 486	615 795	40 373 210	787 829
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	150 439	150 439	65 959	65 959
1.1 Réalisées en France	150 439	150 439	65 959	65 959
- Actions réalisées par l'organisme	150 439	150 439	65 959	65 959
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	464 831	464 831	529 018	529 018
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	464 831	464 831	529 018	529 018
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	43 376 161	0	38 514 603	0
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	236 657		676 281	
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
6- REPORTS EN FONDS DEBES DE L'EXERCICE				
TOTAL	44 228 087	615 270	39 785 861	594 977
EXCEDENT OU DEFICIT	724 398	525	587 349	192 852

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0	0	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0	0	0	0

Aucune contribution volontaire en nature n'a été identifiée.

Note 10.1 - Principes généraux du compte de résultat par origine et destination

Le compte de résultat par origine et destination englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et, d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les ressources par origine sont présentées selon la ventilation suivante :

- Cotisations sans contrepartie,
- Dons, legs et mécénat,
- Autres produits liés à la générosité du public,
- Cotisations avec contrepartie,
- Parrainage des entreprises,
- Contributions financières,
- Autres produits non liés à la générosité du public,
- Subventions et autres concours publics,
- Reprises sur provisions et dépréciations,
- Utilisations des fonds dédiés antérieurs.

Les emplois par destination sont présentés selon la ventilation suivante :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement,
- Dotations aux provisions et dépréciations,
- Impôts sur les bénéficiaires,
- Reports en fonds dédiés de l'exercice.

Dans la rubrique "Missions sociales", sont recensées les dépenses des activités qui relèvent des statuts. L'ASSOCIATION SAINT-YVES a pour objet "de soutenir et de développer, par tous les moyens légaux, l'enseignement supérieur libre [...] notamment en facilitant les études, les travaux et le séjour de leurs étudiants et de leurs maîtres, soit en créant, entretenant, louant, pour les mettre à leur disposition des locaux scolaires, soit en subventionnant des œuvres créées en leur faveur, soit en créant et gérant des maisons d'accueil pour les étudiants et pour leurs maîtres, soit de toute autre manière appropriée au but de l'Association".

Ainsi sont présentées trois missions sociales :

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Dans le C.R.O.D., sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

Note 10.2 - Tableau de passage du compte de résultat au C.R.O.D.

L'affectation des dépenses de l'Association dans le compte d'emploi est effectuée à partir de la comptabilité analytique.

Sous la rubrique "Missions sociales", sont rattachées les dépenses suivantes :

- Subventions et bourses versées aux associations étudiantes et aux étudiants,
- Frais engagés dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées : frais administratifs, coûts de transport, charges de personnel...

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

Note 10.3 - Ressources collectées sur 2022 au compte de résultat

Les ressources de l'Association sont constituées à 74 % de frais de scolarité des étudiants et à 19 % de subventions publiques. Les produits issus directement de la générosité du public ne représentent que 2 % des ressources globales.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons manuels pour 615 795 €uros.

Subventions et autres concours publics

Le montant des subventions perçues au titre de l'exercice 2022 s'élève à 8 146 842 €uros.

Produits non liés à la générosité du publicCotisations avec contrepartie :

Ils comprennent essentiellement :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Les frais de scolarité | 33 185 853 €uros |
| - Les autres produits d'exploitation | 520 205 €uros |

Contributions financières sans contrepartie :

Ils comprennent essentiellement :

- | | |
|--|---------------|
| - La collecte de la taxe d'apprentissage | 215 590 €uros |
|--|---------------|

Autres produits non liés à la générosité du public

Ils comprennent essentiellement :

- | | |
|---|-----------------|
| - Les autres produits
(pensions facturées, excursions, aide loi FILLON...) | 1 980 204 €uros |
| - Les produits financiers | 6 387 €uros |

Note 10.4 - Emplois de l'exercice**Faits relatifs aux missions sociales**

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Faits relatifs à la recherche de fonds

Les appels à la générosité du public ont été effectués à travers l'organisation de campagnes de communication.

Les frais de ces appels à la générosité peuvent être classés comme suit :

- Sous-traitance,
- Frais administratifs,
- Frais postaux et de télécommunication.

Frais de fonctionnement

Les frais généraux tels que l'entretien des locaux, les honoraires, les salaires et charges salariales sont intégrés dans le coût de la collecte à partir de la comptabilité analytique.

Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions s'élèvent à 236 657 Euros au 31 août 2022.

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2022

NOTE 11 - Compte d'emploi annuel des ressources

ASSOCIATION SAINT YVES - C E R					
COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	150 439	65 959	1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	615 795	787 829
1.1. Réalisées en France	150 439	65 959	1.1. Cotisations sans contrepartie	615 795	787 829
- Actions réalisées par l'organisme	150 439	65 959	1.2. Dons, legs et mécénats	615 795	787 829
Subventions et aides aux associations étudiantes	94 849	1 292	- Dons manuels	615 795	787 829
Bourses d'études	30 000	49 563	- Legs, donations et assurances-vie		
Accessibilités aux handicapés	25 590	15 103	- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
1.2. Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	464 831	529 018			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	464 831	529 018			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
- Dotations aux amortissements	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	615 270	594 977	TOTAL DES RESSOURCES	615 795	787 829
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	525	192 852	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	525	192 852	TOTAL	0	0

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	525	192 852
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		0
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	571 177	570 652

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	0	0

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FOND DEDIES LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FOND DEDIES LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Aucune contribution volontaire en nature n'a été identifiée.

Note 11.1 - Note explicative au Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement n° 2008-12 à la suite de l'avis n° 2008-08 du Conseil National de la Comptabilité du 3 avril 2008 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.

Ce règlement homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1^{er} janvier 2009 (première année d'application du CER).

Note 11.2 - Principes généraux d'établissement du CER

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources englobe strictement l'ensemble des ressources et des emplois relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et, d'autre part, les ressources présentées par origine.

Les emplois de l'exercice sont subdivisés de manière à faire apparaître la totalité des emplois de l'exercice et l'affectation par type d'emplois des ressources collectées auprès du public et consommées.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources doit donner une image fidèle et transparente de l'information financière selon des bases communes et comparables à toutes les associations quelles que soient leurs modalités et conditions de financement.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- Donner une information globale de l'ensemble des ressources collectées auprès du public,
- Expliquer l'affectation, par emploi, des seules ressources collectées auprès du public,
- Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Les ressources sont présentées selon la ventilation suivante :

- Ressources collectées auprès du public,
- Autres fonds privés,
- Subventions et autres concours publics,
- Autres produits.

Les emplois sont présentés selon la ventilation suivante :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Dans la rubrique "Missions sociales", sont recensées les dépenses des activités qui relèvent des statuts.

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a pour objet "de soutenir et de développer, par tous les moyens légaux, l'enseignement supérieur libre [...] notamment en facilitant les études, les travaux et le séjour de leurs étudiants et de leurs maîtres, soit en créant, entretenant ou louant, pour les mettre à leur disposition, des locaux scolaires, soit en subventionnant des œuvres créées en leur faveur, soit en créant et gérant des maisons d'accueil pour les étudiants et leurs maîtres, soit de toute autre manière appropriée au but de l'Association".

Ainsi, sont présentées trois missions sociales :

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Dans le compte d'emploi, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

Note 11.3 - Tableau de passage du compte de résultat au CER

L'affectation des dépenses de l'Association dans le compte d'emploi est effectuée à partir de la comptabilité analytique.

Sous la rubrique "Missions sociales", sont rattachées les dépenses suivantes :

- Subventions et bourses versées aux associations étudiantes et aux étudiants,
- Frais engagés dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées (frais administratifs, coûts de transport, charges de personnel...).

Les frais de recherche de fonds, destinés à susciter des dons et legs, sont clairement distingués des autres frais de communication.

Note 11.4 - Ressources collectées sur 2022 au compte de résultat

Les ressources de l'Association sont constituées à 74 % de frais de scolarité des étudiants et 18 % de subventions publiques. Les produits issus directement de la générosité du public ne représentent que 2 % des ressources globales.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons manuels pour 615 795 €uros.

Subventions

Le montant des subventions perçues au titre de l'exercice 2022 s'élève à 8 146 842 €uros.

Note 11.5 - Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures

Le CER doit reprendre en "à-nouveaux" (colonne 2, T2) le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice. L'activité de collecte était bénéficiaire en 2021. Le report de l'exercice précédent est de 570 652 €uros.

Note 11.6 - Emplois de l'exercice**Faits relatifs aux missions sociales**

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Faits relatifs à la recherche de fonds

Les appels à la générosité du public ont été effectués à travers l'organisation de campagnes de communication.

Les frais de ces appels à la générosité peuvent être classés comme suit :

- Sous-traitance,
- Frais administratifs,
- Frais postaux et de télécommunication,
- Frais de fonctionnement : les frais généraux tels que l'entretien des locaux, les honoraires, les salaires et charges salariales sont intégrés dans le coût de la collecte à partir de la comptabilité analytique.

Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont de 236 657 Euros au 31 août 2022.

Note 11.7 - Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2022

La colonne 5 du tableau reconstitue les ressources collectées auprès du public au cours de l'exercice (615 795 Euros).

La colonne 2 du tableau fait également apparaître les emplois au cours de l'exercice des seules ressources collectées auprès du public.

Le total de ces emplois s'élève pour l'exercice 2022 à 615 270 Euros.

Note 11.8 - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public

La colonne "Emplois par destination" comprend également la part des immobilisations brutes d'un montant significatif financées sur l'exercice par les ressources collectées auprès du public. L'activité de collecte ne permet pas de financer des investissements, le montant est nul.

Note 11.9 - Suivi des ressources collectées auprès du public

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à 571 177 Euros.